



HAL
open science

Développement durable ou décroissance soutenable : faux procès et vrai débat

Bernard Billaudot

► **To cite this version:**

Bernard Billaudot. Développement durable ou décroissance soutenable : faux procès et vrai débat. Colloque "Pour la suite du monde : développement durable ou décroissance soutenable ?", HEC Montréal, May 2009, Montréal, Canada. halshs-00394598

HAL Id: halshs-00394598

<https://shs.hal.science/halshs-00394598>

Submitted on 12 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Colloque “Pour la suite du monde : développement durable ou décroissance soutenable ?”
HEC Montréal – 18 et 19 mai 2009.*

DEVELOPPEMENT DURABLE OU DECROISSANCE SOUTENABLE : FAUX PROCES ET VRAI DEBAT

BERNARD BILLAUDOT
Professeur émérite de sciences économiques

LEPII-CNRS-UPMF-Grenoble

Résumé

Les deux projets politiques - le développement durable et la décroissance soutenable - sont couramment présentés par leurs partisans respectifs comme des projets alternatifs qui n'ont rien en commun, si ce n'est une préoccupation de préservation de l'environnement bien imprécise. L'objet de cette communication est de présenter une analyse globale dans laquelle ces deux positions politiques sont comprises comme deux solutions particulières à la crise de la première modernité. Cette inclusion dans une même analyse s'avère indispensable pour pouvoir comparer leurs attendus et leurs implications. Elle fait voir que ces deux projets défendent certes deux solutions différentes concernant la seconde modernité à construire, mais ces deux projets ont un « espace » commun.

Mots clés

Développement, croissance, durabilité, modernité, justification

Introduction

Développement durable ou décroissance soutenable ? Ces deux points de vue normatifs « pour la suite du monde » s'affrontent présentement dans le débat public à l'échelle mondiale. Il est nécessaire de disposer d'une analyse globale pour les comprendre. « Comprendre » est le terme qui convient puisque ces deux positions normatives sont ainsi « prises » dans une même analyse positive, ce qui s'avère **indispensable pour les comparer** au titre de leurs attendus et de leurs implications. Ces deux positions politiques sont alors vues comme deux solutions particulières à la crise de la première modernité – crise que cette analyse permet de caractériser plus précisément que ne le font notamment Beck (2003) et Habermas (2000)¹.

Il est d'abord fait état d'une analyse globale, dite uni disciplinaire, apte à poser le problème de la « suite du monde » en matière de croissance et de développement (I). On présente ensuite la compréhension des positions en présence à laquelle cette analyse conduit (II).

I. Une problématisation de la suite du monde en matière de développement et de croissance à partir d'une analyse uni disciplinaire en science sociale

Il ne peut être question de revenir sur la nécessité, pour traiter du développement, de disposer d'une matrice uni disciplinaire en science sociale, c'est-à-dire d'un socle commun préalable à toute division ultérieure entre diverses sciences sociales (notamment l'économie), en raison des limites des diverses analyses « économiques » du développement durable. Et non plus de revenir sur la construction d'un tel socle en mettant en évidence ce que cette construction doit à la capacité potentielle de ce socle à lever ces limites². Son contenu se résume en cinq propositions enchaînées : 1/ les genres de groupement humain qui ont vu le jour dans l'histoire passée ou qui peuvent advenir relèvent d'une même structure informelle tout à fait générale ; 2/ chaque genre se caractérise avant tout par la façon dont est justifiée sa structure institutionnelle de base, qui est une mise en forme particulière de cette structure générale ; 3/ le genre « société moderne » est celui pour lequel seules les justifications en raison ont droit d'expression dans l'espace public, ce qui exclut la sacralisation ; 4/ il existe deux grandes logiques de justification en raison, celle de la « coordination efficace » et celle de « l'excellence » ; 5/ il n'y a donc pas un seul modèle de société moderne possible, le modèle dont relèvent les sociétés réellement existantes jusqu'au tournant du XXI^e siècle procédant de la seule « coordination efficace ». Il s'agit ici d'appliquer ces propositions au sujet qui nous occupe, de les faire travailler à ce propos, en précisant quelque peu leur sens chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

La première catégorie prise en compte est le développement ; il est compris comme étant une catégorie générale (1). Il s'agit ensuite de préciser comment se spécifie le développement dans la « société moderne » et comment la croissance économique, qui est une catégorie proprement moderne, s'y articule (2). Puis de caractériser le modèle particulier qui permet de ressaisir la modernité réellement existante jusqu'au tournant du XXI^e siècle (première

¹ Ou encore Jonas (1990), qui toutefois ne parle pas de première modernité (voir *infra*).

² La problématique de cette construction est à la fois historique comme l'est l'analyse de Marx (1963), institutionnaliste-structuraliste comme le sont celles de Commons (1934) et de Giddens (1987) et pragmatique au sens que prend ce terme à la lumière des propos, non seulement de Peirce (1879) et Dewey (1922), mais aussi de Weber (1995), Hirschman (1995), Boltanski et Thévenot (1991) et MacIntyre (1993) – ce qui a nécessité une appropriation critique de ces divers apports, qui ne sont pas *a priori* compatibles.

modernité), modèle dans lequel la croissance économique est l'un des objectifs visé par toute nation, le seul dans sa version libérale (3). Enfin de faire état de la crise de ce modèle et des deux solutions envisageables comme seconde modernité (4).

1. Le développement social (ou humain) comme catégorie positive générale

En retenant que l'homme **est** de la nature, c'est-à-dire en abandonnant la vision fallacieuse selon laquelle cette dernière ne serait qu'un « décor du social » (Latour, 1992, 2002), le développement s'envisage d'abord comme une catégorie relative à la nature. Si on retient de plus que tout élément dont elle se compose manifeste un effort de persévérance dans l'être (le conatus, chez Spinoza) qui l'emporte sur une capacité d'autodestruction³, celle-ci est nécessairement le cadre de changements ou encore d'une évolution (au sens de Darwin). Le développement est associé à cette évolution, mais ce n'est pas tout type de changement. Le développement est « *le résultat d'une action consistant à ôter l'enveloppe de quelque chose en permettant son déploiement hors de ce qui constituait jusqu'alors son milieu* ». La définition de la croissance s'en déduit comme étant « *le développement progressif d'un corps organisé* »⁴.

Ces deux définitions s'appliquent-elles au cas où ce « quelque chose » est un groupement humain ? Cela ne pose aucun problème pour le développement, qui doit être alors qualifié en toute rigueur de développement social-humain⁵. Le développement (social-humain) est ainsi défini comme étant une catégorie à la fois **générale** (elle vaut pour tout genre de groupement humain quelle que soit la façon dont il est organisé) et **positive** (a morale) ; et non pas une catégorie proprement moderne et normative comme c'est le plus souvent le cas (voir seconde partie, avec les analyses de Perroux et Passet notamment). En effet, il est défini sans dire de quel « enveloppe » précise il s'agit et sans se poser au départ la question de savoir si ce « déploiement » est une bonne ou une mauvaise chose pour le groupement en question.

En toute généralité, deux espaces de rapports entre les éléments de la nature mettant en jeu l'humain doivent être distingués. L'espace **social** est celui des rapports des hommes entre eux et l'espace **technique**, celui des rapports des hommes aux objets, soit toutes les entités avec lesquelles l'homme ne communique pas à propos du sens de ce qu'il fait. La vie des hommes ensemble est l'espace délimité par l'intersection de ces deux « espaces »⁶. Les objets sont à la fois des objets « matériels » - ressource d'allocation naturelle ou produite, corps humain, lieu d'existence et milieu de vie – et des objets « symboliques » – les ressources d'autorité (utilisées pour établir des relations). En conséquence, toute activité réalisée au sein d'un groupement humain, ainsi que la globalité de la vie d'un groupement reproduit dans le temps, présente quatre aspects (voir tableau 1).



³ Voir notamment Ameisen (2008).

⁴ Je suis redevable à Arripe (2004) d'avoir attiré mon attention sur l'intérêt de remonter à cette étymologie (voir Billaudot (2006 : 102)).

⁵ Comme la problématique retenue est que ce n'est ni la société qui préexiste à l'homme individué, ni ce dernier qui préexiste au social, le qualificatif social-humain s'impose.

⁶ On ne peut penser l'un sans l'autre.

Tableau 1: La structure générale d'un groupement humain doté d'une fermeture

		Registres naturels de socialisation			
Vie des hommes en communauté ou en société	Espace social 	Mise en rapport des hommes entre eux à propos des ...	Mise en rapport des hommes entre eux à propos des ...	Mise en rapport des hommes entre eux à propos des ...	Mise en rapport des hommes entre eux à propos des ...
	Espace technique	ressources d'allocation naturelles ou produites	espaces disponibles à la surface de la terre	corps sexués	milieux de vie
	Symbolique	Aspect économique	Aspect politique	Aspect anthroponomique*	Aspect écologique
		Signification			

* Plus simplement : aspect domestique (Bertaux, 1993).

L'aspect économique n'est qu'un aspect présent dans chaque activité et non pas un domaine délimité par des règles d'organisation particulières...puisque'on se situe en amont de toute mise en forme de cette structure. Il en va de même pour le développement (social-humain) : il a quatre aspects et le développement (de nature) économique est l'un d'entre eux.

En revanche, à partir du moment où la croissance est définie comme le développement progressif d'un corps organisé, on ne peut parler en toute généralité de croissance d'un groupement humain⁷ et encore moins de croissance (de nature) économique.

Développement (social-humain) et changement institutionnel

A ce niveau de généralité, la définition du développement (social-humain) est nécessairement floue et vague. Elle se spécifie dans chaque contexte social particulier. Il n'en reste pas moins que l'on peut faire état de ce qui préside toujours au développement. Ce dernier est la conséquence d'un changement des conditions sociotechniques des activités du groupement. Si ce cadre ne changeait pas – si l'enveloppe des activités restait la même –, il n'y aurait pas de développement. Il est préférable de parler de conditions **institutionnelles**. Cela implique toutefois de ne pas réduire les processus d'institution de normes aux processus d'institution de normes-règles distribuant des droits d'usage dans le futur sur les objets qui sont mobilisés dans les activités humaines, c'est-à-dire d'y inclure aussi les processus d'institution des normes techniques que sont les normes-définitions de ces objets et les normes-procédures concernant leur usage. Et aussi de considérer que tout processus d'institution de ces normes techniques et des normes-règles se fait sous l'égide de normes-valeurs (cela est précisé *infra* pour le genre « société moderne »).

2. La spécification du développement et la croissance économique en modernité

⁷ La seule dont on puisse faire état en toute généralité est celle du montant de sa population. Manifestement ce n'est pas cette croissance qui est associée au développement. En effet, on ne voit pas de quelle enveloppe et de quel déploiement il pourrait s'agir ; et ce n'est d'ailleurs qu'un aspect de l'évolution d'un groupement humain.

Le développement (social-humain)

La spécification du développement en modernité n'est pas unique. Le premier sens précis propre à ce genre de société est celui pour lequel l'« enveloppe » qui est ôtée est la structure sociotechnique de la société à l'ancienne et le « déploiement », le processus de transition à la modernité⁸. Ce sens est celui qui opère lorsqu'on fait état de pays développés et de pays en voie de développement. Ce n'est manifestement pas celui du terme en question lorsqu'on parle de développement durable, qu'on adhère à cette expression ou qu'on la critique, puisque cette dernière s'applique en principe à la fois à tout pays et à l'échelle mondiale sans distinction entre le Nord et le Sud.

Le second sens est **interne** aux sociétés modernes : l'« enveloppe » qui est ôtée est la structure institutionnelle (ou encore sociotechnique) présente, structure qui subit un changement permanent dans toute société moderne, et le « déploiement », le processus de reproduction du groupe social dans ces nouvelles conditions institutionnelles. Ce second sens est celui qui doit être retenu à propos des débats soulevés par la durabilité du développement, en modernité.

Le changement en question concerne avant tout la structure institutionnelle de base du genre moderne, c'est-à-dire l'ensemble des institutions « publiques » au sens où elles ne sont pas propres à telle ou telle organisation particulière (privée, en l'occurrence) au sein du groupement humain considéré, que ce groupement soit une nation ou l'humanité toute entière (voir *infra*). Cette structure, qui est à la fois dépersonnalisée et déterritorialisée *a priori*, comprend deux générateurs symboliques (la monnaie et la citoyenneté) et se caractérise par le *take off* de deux ordres, un ordre économique (improprement qualifié par beaucoup d'économie de marché ou de capitalisme) et un ordre politique (souvent confondu avec l'Etat) (voir tableau 2)⁹.

Tableau 2 : La structure de base « moderne »

	Ordre économique	Médiums de communication	Ordre politique
Espace technique		Monnaie	
Espace social	RC* RS* RF*	Citoyenneté	Etat

The diagram is a 2x4 grid. The top row contains 'Ordre économique', 'Médiums de communication', and 'Ordre politique'. The bottom row contains 'Espace technique', 'Espace social', 'RC*', 'RS*', 'RF*', 'Citoyenneté', and 'Etat'. A vertical double-headed arrow connects 'Espace technique' and 'Espace social'. Three vertical double-headed arrows connect 'Espace technique' to 'RC*', 'RS*', and 'RF*'. A vertical double-headed arrow connects 'Citoyenneté' and 'Etat'. A diagonal arrow points from 'Monnaie' (under 'Médiums de communication') to 'Ordre économique'. Another diagonal arrow points from 'Citoyenneté' to 'Ordre politique'.

* RC pour rapport commercial ; RS pour rapport salarial ; RF pour rapport financier

Ce qui est d'ordre économique est tout ce dont la signification ne peut être exprimée sans se référer à la monnaie (comme langage de l'équivalence entre les objets) et ce qui est d'ordre politique, tout ce dont la signification ne peut être exprimée sans se référer à la citoyenneté (comme langage de l'égalité en droit entre les hommes).

⁸ On retient alors que ce processus se fait par des changements qui, ajoutés les uns autres, conduisent à ce que Marx appelle un « saut qualitatif ». Au-delà de ce saut, la transition est terminée. En revanche, le processus de modernisation ne s'arrête pas (voir *infra*).

⁹ Pour plus de détail, voir (Billaudot, 2008a).

La croissance économique

La croissance économique, comme « développement progressif d'un corps organisé », est propre à ce « corps organisé » qu'est l'ordre économique – il est organisé en raison de l'existence des trois rapports sociaux qui lui sont propres, quand bien même cet ordre n'est pas le tout de la société¹⁰. De fait, les comptes nationaux prennent en compte dans le tableau économique d'ensemble toutes les opérations d'ordre économique (au sens qui vient d'être défini) et ils considèrent le PIB comme l'indicateur qui donne la **taille** de l'économie au sein de la société nationale. La croissance économique est, en principe, celle de cette taille. Il ne s'agit pas de la mesure de la satisfaction apportée par les biens privés et publics dont dispose la population (ne serait-ce qu'en raison de l'existence de relations extérieures). Autrement dit, il ne s'agit pas, quoiqu'en pensent beaucoup, d'une mesure de la richesse (voir *infra*), seulement d'une mesure de la richesse d'ordre économique (de la richesse en flux évaluable et évaluée en monnaie).

Développement, croissance économique et progrès sociétal en modernité

La croissance économique, ainsi définie comme « développement progressif de l'ordre économique », n'est donc pas couplée au développement (social-humain), seulement à la composante **d'ordre économique** de ce développement. Et cette composante ne doit absolument pas être confondue avec l'aspect de nature économique du développement (social-humain)¹¹. Il n'y a donc aucune raison pour que le développement – il y en a toujours un – s'accompagne nécessairement d'une croissance économique. Cela ne peut avoir lieu que pour des formes particulières de « société moderne » (voir *infra*).

Une troisième catégorie doit être alors introduite, celle de **progrès sociétal**. A la différence du développement¹², il s'agit d'une catégorie normative. Si le développement (ou la croissance économique) peut être considéré comme une bonne ou une mauvaise chose pour le groupement humain concerné, le progrès sociétal est, par définition, une bonne chose. Le progrès sociétal est ce qui est attendu des institutions qui ont été mises en place, puisque ces dernières ont été justifiées-légitimées par les résultats que l'on en attend et que ces résultats attendus sont nécessairement considérés comme un bien (et non pas un mal).

La question à laquelle il faut répondre est alors la suivante. Quels sont les résultats synthétiques qui sont considérés comme des biens supérieurs en modernité ? Voici la réponse que je propose : 1/ ces biens sont ceux qui sont associés aux normes-valeurs qui président aux processus d'institution dans l'espace public ; 2/ ces normes-valeurs sont au nombre de trois (et de trois seulement), parce qu'il s'agit essentiellement de régler des transactions – des relations dépersonnalisées entre individus (physiques ou moraux) égaux en droits à l'entrée dans la transaction ; 3/ ces normes-valeurs sont la **liberté**, l'**efficacité technique** et le **collectif**¹³ ; 4/ les biens supérieurs respectivement associés à ces trois valeurs sont la richesse, la puissance (d'action) et la reconnaissance (voir tableau 3)¹⁴.

¹⁰ Dans la société à l'ancienne, l'économie est déjà présente, mais ce n'est pas un ordre, c'est-à-dire un « corps organisé ».

¹¹ Voir tableau I. Un exemple suffit à le comprendre : le développement d'ordre économique prend en compte le fait qu'il y a dans l'économie un secteur financier qui enregistre des changements, alors que la finance n'a rien à voir avec l'aspect de nature économique du développement (la monnaie n'est pas une ressource d'allocation naturelle ou produite, puisqu'il s'agit d'un médium de communication).

¹² Et aussi de la croissance économique.

¹³ Ce sont celles auxquelles on doit se référer pour justifier l'une ou l'autre des trois formes polaires mise en ordre de tout ou partie d'une transaction ; à savoir, le **marchandage** entre égaux, la **direction** de l'une des

Tableau 3 : Normes-valeurs et biens supérieurs en modernité

Norme-valeur de référence pour juger du bien fondé d'une institution	Le bien supérieur qui est pris en compte pour apprécier le progrès sociétal apporté par l'institution légitimée par référence à cette norme-valeur
Liberté Efficacité technique Collectif (le « nous »)	Richesse Puissance (au sens de pouvoir faire) Reconnaissance

3. Développement, croissance économique et progrès sociétal en première modernité (le modèle « occidental » de modernité)

Comme nous le montre MacIntyre (1993) à partir d'une étude historique d'un certain nombre de traditions philosophiques concernant les rapports entre la justice et la rationalité pratique, il n'y a pas une seule logique de justification en raison (ce que prétendent les Lumières), mais deux. Tant d'un point de vue individuel qu'en ce qui concerne l'ordre social. La première logique est celle pour laquelle les valeurs de référence pour penser en raison le couple « bien-juste » (voir figure 1) sont conçues comme des valeurs **sociales** (priorité du juste sur le bien), soit la logique dite de la **coordination efficace** (efficacité sociale). La seconde est celle pour laquelle les valeurs de référence sont conçues comme des valeurs **éthiques** (priorité du bien), soit la logique dite de l'**excellence**¹⁵. En raison du fait qu'il y a trois valeurs de référence possibles, chacune de ces logiques se décline en trois grammaires distinctes de justification. D'une logique à l'autre, les sens des trois valeurs de référence sont différents et ils se spécifient dans chaque contexte social¹⁶. De même pour les biens supérieurs associés à ces valeurs, ces biens supérieurs étant des biens **visés** par chacun et par le groupement humain dans son ensemble sous l'égide de la logique « en termes de coordination efficace », tandis qu'ils sont considérés seulement comme des **moyens** au service de l'excellence sous l'égide de la logique du même nom¹⁷. Le contexte social qui nous intéresse est celui des sociétés modernes (réellement existantes) - ce qu'elles ont en commun¹⁸. Ce modèle peut être qualifié

parties dans la transaction et la **planification** par une instance extérieure aux parties prenantes (Billaudot, 2008b). Précisons que l'efficacité technique s'entend au sens de ce qui a été défini ci-dessus comme étant « technique » : cette efficacité signifie que le rapport de l'homme aux objets produit l'effet qu'on en attend.

¹⁴ La richesse : les biens publics et privés ordinaires. La puissance : santé, instruction, sécurité. La reconnaissance : les objets (corporels ou incorporels, naturels ou sociaux) ayant fait l'objet d'un processus de patrimonialisation à l'échelle du « nous ».

¹⁵ Les philosophes ou penseurs dont le propos peut être rattaché à la conception « en termes d'excellence » sont entre autres Aristote, Saint Augustin, Hume, Ricœur, Jonas et Sen. Et pour la conception « en termes de coordination efficace », les sophistes et Thucydide, les écossais du XVII^{ème}, les Lumières, Smith, Bentham et Rawls entre autres. Pour plus de détail voir (Billaudot, 2008b : 160-169).

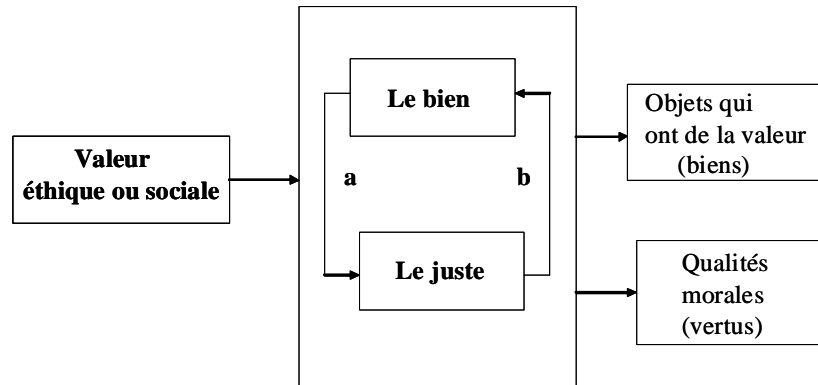
¹⁶ MacIntyre ne traite de cette spécification que dans la cité athénienne, contexte dans lequel les deux conceptions sont à l'œuvre. Mon propre travail a consisté à le faire pour la société moderne.

¹⁷ De plus, les deux critères qui doivent être en principe satisfaits pour qu'une institution puisse être considérée comme juste, l'égalité des chances et l'équité des inégalités sociales produites par cette institution, ne sont pas les mêmes (voir Billaudot (2008b)).

¹⁸ Le processus de modernisation débute dans le bassin méditerranéen, avant tout chez les Grecs (Athènes), et enregistre un saut qualitatif en Europe occidentale au XVI^{ème} siècle avec la séparation entre la philosophie et la religion. Comme cela a été dit *supra*, le passage de la société à l'ancienne à la société moderne « occidentale » correspond à ce saut.

de modernité occidentale (ou encore de première modernité)¹⁹. Le fait que ce ne soit pas le seul possible tient à l'existence de ces deux logiques de justification des institutions.

Figure 1 : Le système « bien-juste »



La caractérisation du modèle « occidental » de modernité (première modernité)

Le modèle « occidental » se caractérise par le fait que seule la logique « en termes de coordination efficace » a droit de cité pour énoncer des justifications et légitimer au nom de l'intérêt général des institutions dans l'espace public, la logique « en termes d'excellence » étant cantonnée à l'espace privé. On en comprend sans difficulté la raison : comme la seconde logique était difficilement dissociable dans la société à l'ancienne de la sacralisation, la première logique s'est imposée « avec » l'éviction de la sacralisation²⁰. Ensuite, l'idée que la référence à des valeurs éthiques n'était plus assimilable à la référence à des croyances religieuses s'est imposée progressivement. Il faut toutefois attendre la fin du XX^e siècle pour que le monopole en question soit contesté dans les faits (voir *infra*).

Les valeurs piliers - la liberté, l'efficacité technique et le collectif (le « nous ») – sont alors conçues comme des valeurs sociales – des valeurs ayant trait aux rapports des hommes entre eux. Les sens précis de ces valeurs sont communément établis de longue date : il s'agit de la liberté conçue comme liberté-compétition, de l'efficacité technique comprise comme l'application des connaissances scientifiques et techniques à l'utilisation des objets naturels ou produits par l'homme et le collectif comme étant le « nous » des citoyens de la nation. La liberté-compétition (exprimer et satisfaire ses désirs dans le cadre d'une libre compétition entre individus égaux) est celle dont on dit qu'elle finit où commence celle des autres ; il s'agit d'une liberté sans temporalité ; en effet, la compétition se joue entre les présents, les générations futures étant laissées de côté. L'efficacité technique s'entend sans prendre en compte les effets dans le temps (long) de « l'exploitation de la nature ». Quand au « nous », il s'agit d'un nous exclusif défini à l'échelle des seuls humains (la nature est pensée comme étant « extérieure ») : certains humains présents sont exclus, en l'occurrence ceux des autres nations, les citoyens nationaux passés et futurs étant formellement inclus dans le « nous ».

¹⁹ Ce modèle n'est pas dit « occidental » par opposition à un modèle qui serait « oriental ». En effet, la modernisation du Japon s'est faite selon ce modèle « occidental » (avec des particularismes tenant au fait qu'une société moderne réellement existante conserve encore des aspects qui tiennent à la société à l'ancienne dont elle est issue). De même pour la Chine.

²⁰ Bien sûr, un modèle n'est pas le tout d'une société moderne concrète. Dans toutes les « sociétés modernes réellement existantes » il y a encore de la sacralisation (voir le billet vert, depuis Eisenhower).

L'impératif catégorique de Kant - « Agis de telle sorte que tu puisses également vouloir que ta maxime devienne une loi universelle » - relève de cette conception du couple « bien-juste » en termes de coordination efficace, si ce n'est qu'elle met l'accent sur la liberté au risque d'accréditer l'idée illusoire et fallacieuse que la liberté et la justice seraient deux valeurs concurrentes à même d'être retenues comme valeurs suprêmes ; toujours est-il que cet impératif est focalisé sur le présent (Jonas, 1990)²¹.

Les principales implications de ce monopole

- Les normes-règles, qui sont à l'origine des inégalités sociales de richesse, de puissance ou de reconnaissance entre les humains, sont légitimées à l'échelle de chaque « nous », c'est-à-dire de chaque nation (au delà, il n'y a que des accords entre nations).
- Les sens qu'ont la liberté, l'efficacité technique et le collectif comme valeurs sociales excluent que les humains de chaque « nous » aient à se préoccuper de régler des conflits de prétentions avec les objets (y compris les corps humains), ce qui donne lieu à la représentation illusoire et fallacieuse d'une nature « extérieure » à l'homme.
- Les justifications des institutions, qui sont données, sont en principe valables « en tout temps et en tout lieu », puisque les formes de ces institutions sont dépersonnalisées (elles ne sont pas liées à des humains qui mourront), mais les conséquences ultérieures non voulues des pratiques présentes qui s'y conforment sont ignorées, l'« espace » complet d'appréciation des pratiques justes étant le présent²².
- La responsabilité comme vertu (ou qualité morale) est ce qu'il est convenu d'appeler la responsabilité juridique.
- La démocratie, entendue comme la reconnaissance et l'acceptation du pluralisme des grammaires de justification en raison, se spécifie dans l'ordre politique comme représentative²³.

En ce qui concerne le développement, la principale conséquence est que la justification des institutions qui le portent à l'échelle de chaque nation ne prend pas en compte les effets pour les générations futures des pratiques des présents. Cela n'a donc pas de sens de parler de développement durable en modernité occidentale.

Ne pas confondre le modèle « occidental » de modernité avec sa version libérale

Il est courant de réduire non seulement le genre moderne au seul modèle occidental qui vient d'être caractérisé mais aussi ce modèle à sa seule version libérale, c'est-à-dire celle pour laquelle les institutions sont justifiées-légitimées en se référant de façon exclusive (ou primordiale) à la liberté-compétition. Dans cette version, le seul bien supérieur visé est la richesse (à l'exclusion de la puissance et de la reconnaissance) et l'impulsion capitaliste de l'ordre économique – mettre en œuvre des activités d'ordre économique pour en tirer un profit

²¹ Toutefois, ce dernier ne rattache pas cet impératif à la conception de la justice en termes de coordination efficace et il ignore en conséquence la distinction faite ici entre modernité « en général » et modernité « occidentale ».

²² Pour sa part Jonas retient, à propos de ce qu'il appelle « l'éthique jusqu'à présent », que « personne n'était tenu responsable pour les effets ultérieurs non voulus de son acte intentionné, bien réfléchi, et bien exécuté [...]. Précisément parce que le bien humain, connu en son universalité, est le même pour tous les temps, sa réalisation ou sa transgression a lieu de tout temps et son lieu complet est toujours le **présent** » (1990 : 30, souligné par nous). Je considère que l'éthique en question – éthique au sens général de sens du bien et du mal – est propre à la conception de la justice en termes de coordination efficace.

²³ A l'inverse, la logique « en termes d'excellence » est porteuse de la démocratie participative (voir 4. *infra*).

et s'enrichir – est à même de s'exercer en toute liberté. Cette impulsion est nécessairement contrainte si les valeurs d'efficacité technique et/ou de collectif sont aussi prises en compte.

4. La crise de la modernité « occidentale » et les deux solutions pour en sortir : deux modèles différents pour une seconde modernité

Chacun peut constater que la remise en cause du modèle « occidental » est déjà engagée depuis quelques temps. Les principaux « faits », qui sont les manifestations les plus visibles de cette crise, sont la montée en puissance de la question écologique, l'affirmation de démarches ou de pratiques qui se veulent responsables et le changement de vocabulaire consistant à parler de mondialisation et non plus d'internationalisation, sans oublier la « haine de l'occident » qui s'exprime au Sud²⁴. Ces faits sont révélateurs de cette remise en cause parce que la conception de la justice en termes d'excellence s'est **invitée** dans les débats qui ont eu lieu dans l'espace public à leur sujet depuis les années mille neuf cent soixante dix, une présence qui a pris plus d'ampleur au tournant du siècle. L'efficacité technique, le collectif et la liberté sont alors mobilisées dans leurs sens de valeurs éthiques - des valeurs qui relèvent d'un **rapport à soi-même**. Encore convient-il de préciser qu'une valeur éthique ne peut avoir ce statut qu'un sein d'un « horizon de signification » (Taylor, 1991) commun à un certain nombre d'autres que soi-même, dès lors que « soi-même » est « comme un autre » (Ricoeur, 1991). Et qu'à partir du moment où on se limite aux justifications émises dans l'espace public, cet horizon de signification doit être commun à tous les membres de la société considérée.

Il n'en reste pas moins que, comme il n'y a pas encore de seconde modernité établie faisant sa place à cette autre logique de justification en raison, les sens de ces valeurs sont encore largement en discussion, tout particulièrement pour l'efficacité technique. Pour le collectif, le sens paraît acquis ; le « nous » est encore un nous exclusif, mais il est délimité à l'échelle de l'ensemble des éléments de la nature (dont l'humanité est une composante) : ce sont les actants non-humains qui sont exclus ; le « nous » en question est donc celui de l'humanité toute entière (passée, présente et future). Pour la liberté, le sens qui tend à s'imposer est celui de liberté-réalisation : la liberté comme capacité de réalisation de soi conformément à un « idéal d'authenticité » qui est propre à la personne (chacune est biologiquement et socialement différente), idéal qui postule un « horizon de signification », si non, cet idéal se dégrade en « culture de l'épanouissement personnel » (Taylor, 1991)²⁵. S'agissant de l'efficacité technique, l'accord est au moins que sa définition ne doit plus être « exploiter la nature au mieux des connaissances scientifiques et techniques comme s'il s'agissait d'un puits sans fond »²⁶. A l'inverse, il ne peut s'agir, n'en déplaise aux partisans de la *Deep Ecology*, de basculer d'une perception de la nature comme étant « extérieure » à une perception « englobante » qui serait porteuse d'un sens moral (ce serait retomber dans la sacralisation)²⁷.

²⁴ Voir Ziegler (2008).

²⁵ Cela signifie que cette liberté n'existe que sous condition de celle de l'autre. A ce sujet, voir notamment Ariès (2005 : 146).

²⁶ Concernant la critique de la conception « occidentale » de la science, voir Arendt (1991).

²⁷ L'homme n'est pas « naturellement » doté d'une boussole qui lui donnerait le sens du bien et du mal, ce qui revient à supposer que ce sens serait donné par un Dieu créateur et devrait être trouvé en se référant au fonctionnement de la nature si on adhère à la théorie darwinienne de l'évolution. Or cette théorie peut être enrôlée au service de toutes les causes, à commencer par l'eugénisme (Ameisen, 2008). La seule hypothèse sur l'homme, comme élément de la nature, est qu'il est doté, comme tout les autres éléments, d'un conatus – un effort de persévérance dans l'être selon Spinoza (Lordon, 2006) – qui se conjugue (ou encore, ne se comprend pas sans) un instinct de mort (Sémelin, 2005). Dès lors, la détermination de ce qui est bien (bon) et mal (mauvais) est toujours une affaire de l'esprit humain et à ce titre est toujours un produit social, qui change dans le temps. Même si certaines permanences s'affirment (ex : la condamnation de l'inceste).

La valeur en question ne peut donc pas être « poursuivre l'œuvre de la nature ». Le débat porte sur les conditions d'utilisation de la nature en la respectant (ne pas détruire ou dérégler les processus qui assurent le renouvellement de toutes ses composantes, etc.). Plus globalement, l'impératif kantien serait remplacé par un nouvel impératif – « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la Permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre » (Jonas, 1990 : 40)²⁸ – et la responsabilité s'en déduirait comme d'une responsabilité engageant l'avenir et pouvant entrer en conflit avec la responsabilité juridique. A ce titre, le débat porte sur le sens à donner à « authentiquement humaine ».

La question que pose cette entrée en crise de la modernité « occidentale » est de savoir quelle peut être la nouvelle modernité qui pourrait voir le jour. Il ne s'agit pas de « lire dans le marc de café » pour prédire si et comment se dégagera une issue à cette crise, mais de dégager les solutions possibles concernant une éventuelle seconde modernité. Il y en a logiquement deux, si on se sort pas de la modernité « en général » (je ne vais pas au-delà).

La seconde modernité comme alternative à la première

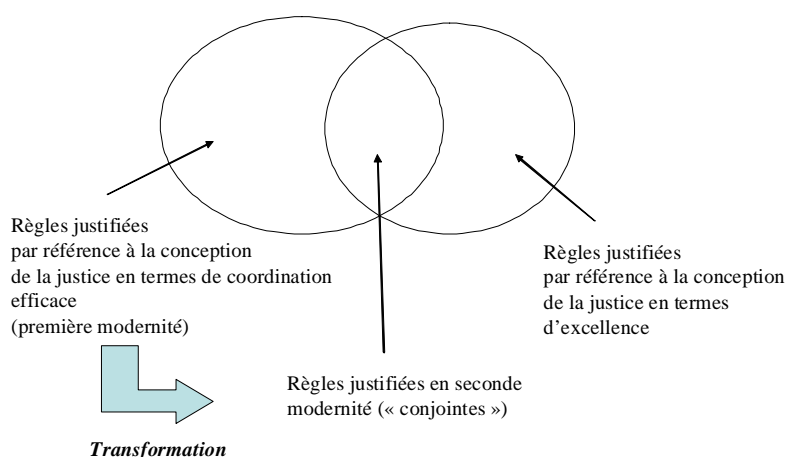
Je présente d'abord la solution la plus simple à comprendre. A partir du moment où la première modernité se caractérise par le monopole de la logique de rationalisation « en termes de coordination efficace » dans l'espace public, la seconde modernité se conçoit comme une **alternative** à la première. Elle reposerait donc sur une inversion de ce monopole au profit de la logique « en termes d'excellence ». Les trois valeurs de référence sont alors mobilisées avec leurs sens alternatifs (voir *supra*). Les principales implications de cette « révolution » sont les suivantes. 1/ Un Etat mondial (une fermeture politique à l'échelle mondiale) doit se **substituer** aux Etats nationaux. 2/ « Utiliser les objets naturels et produire des ressources sans détruire ou dérégler la nature (une formulation possible, voir *supra*) » doit se substituer à « exploiter la nature ». 3/ Le respect de la réalisation de l'autre doit se substituer à la compétition avec l'autre, dans le cadre d'« horizons de signification » (Taylor) partagés concernant les valeurs éthiques. 4/ Dans tous les domaines de la vie sociale, et pas seulement dans l'ordre politique, la démocratie participative doit se substituer à la démocratie représentative.

La seconde modernité comme transformation de la première, sous l'égide d'une conjonction des deux logiques de justification

La seconde solution logique consiste à penser la seconde modernité comme un modèle dans lequel le monopole constitutif de la première modernité a été seulement levé. Cela signifie que la justification-légitimation des institutions de la structure de base « moderne » est **conjointe** : les normes-règles doivent pouvoir être justifiées en se référant d'un côté à la coordination efficace (valeurs sociales) et de l'autre à l'excellence (valeurs éthiques), comme cela est visualisé dans la figure ci-jointe (voir figure 2).

²⁸ « Ou pour l'exprimer négativement : « Agis pour que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie » ; ou simplement : « Ne compromets pas les conditions pour la survie indéfinie de l'humanité sur terre » » (*idem*).

Figure 2 : La seconde modernité comme transformation de la première modernité : des règles « conjointes »



Cet espace existe, même s'il n'est pas très étendu. En effet, ce n'est pas parce que les deux conceptions de la justice sont contradictoires que certaines règles ne peuvent pas être justifiées de deux façons différentes. L'existence de cet espace tient au fait que les biens visés dans la coordination efficace sont quelque part nécessaires à la réalisation de l'excellence. Un exemple permet de le comprendre. Il porte sur la règle « ne pas utiliser dans la production d'un produit de consommation finale des ingrédients qui porteraient atteinte à la santé du consommateur ». Cette règle est justifiable sous l'égide de la conception de la justice « en termes de coordination efficace » en se référant à la valeur « efficacité technique » comme « exploitation de la nature », valeur pour laquelle le bien visé est entre autres « avoir la santé » ; autrement dit, la règle en question est justifiée par le fait que le consommateur doit pouvoir exploiter efficacement son corps. Cette règle est aussi justifiable sous l'égide de la conception de la justice « en termes d'excellence » en se référant à la même valeur, qui a alors un autre sens, valeur pour laquelle l'un des biens qui lui sont associés est « être en bonne santé », ce bien particulier étant un moyen au service de l'excellence ; la règle est alors justifiée par le fait que la règle est alors justifiée par le fait que la nouvelle définition de l'efficacité technique implique de ne pas dégrader les corps humains²⁹.

Les principales implications de cette transformation « réformatrice » sont les suivantes. 1/ Un Etat mondial (une fermeture politique à l'échelle mondiale) doit se conjuguer aux Etats-nations. 2/ L'« exploitation de la nature » ne doit pas contrevenir à « l'utiliser sans la détruire ou la dérégler ». 3/ La compétition entre individus ne doit pas porter atteinte à la capacité de réalisation de chacun. 4/ La démocratie participative doit se conjuguer à la démocratie représentative.

Des points communs

²⁹ A l'inverse, la règle « les apporteurs de capitaux (sans limitation de durée et sans rémunération garantie) sont les seuls à avoir le pouvoir de contrôler et de nommer la direction de la firme salariale, à l'exclusion des salariés, est justifiable par référence à la liberté-compétition dans le cadre de la conception de la justice en termes de coordination efficace. Mais elle ne peut l'être sous l'égide de la conception « en termes d'excellence » par référence à la liberté-réalisation, puisque l'enjeu n'est plus alors pour le salarié d'avoir de la richesse.

Ces deux modèles, dont les implications ne sont pas les mêmes, ont au moins quelques points communs. 1/ Cela a un sens de parler, dans l'une ou l'autre voie, de développement durable. 2/ Le spectre de modes de développement (social-humain) dont est porteur la solution de la « transformation-conjonction » est compris dans celui de la solution de « l'alternative » et tous deux sont différents du spectre associé au modèle de modernité « occidental ». 3/ Ces deux modèles imposent de fortes contraintes à l'exercice de l'impulsion capitaliste de l'ordre économique, cette impulsion ne pouvant pas ne pas s'exercer dans l'une et l'autre dès lors que l'on n'est pas sorti de la modernité (la monnaie opère encore comme médium de communication). 4/ Au regard de ce qu'il en est aujourd'hui dans les pays du Nord, ces deux modèles imposent une forte réduction des prélèvements matériels sur la nature, sans que cela implique nécessairement une décroissance économique à partir du moment où la croissance économique comprend une composante « en qualité » fonction des conventions de qualité adoptées.

II. Une compréhension des positions normatives en présence à la lumière de cette analyse

Dans la mesure où elle est pragmatique, l'analyse positive qui vient d'être présentée comprend *a priori* les divers points de vue normatifs qui peuvent être défendus dans le contexte actuel de crise du modèle « occidental ». Elle permet donc de disqualifier ceux qui « sortent de l'épure » à un titre ou à un autre, c'est-à-dire ceux qui reposent sur des représentations que cette analyse conduit à considérer comme contradictoires (relevant du déni ou de l'illusion), de lever de faux procès et de dégager le vrai débat.

1. Une disqualification de certaines positions au sein de toutes celles qui prônent un développement durable

Comme la logique de rationalisation constitutive de la première modernité exclue que les humains aient à se préoccuper de régler des conflits de prétentions avec les objets³⁰, le mode actuel de développement ne peut être durable, en ce sens simple qu'il permettrait à l'humanité de survivre comme espèce s'il se poursuivait à l'échelle mondiale. Tous les aspects sont en jeu, l'aspect écologique avec la dégradation des milieux de vie, la réduction de la biodiversité, etc., l'aspect économique avec l'épuisement des ressources naturelles non reproductibles, l'aspect anthroponomique avec les effets sur les corps des pollutions générées par ce mode de développement³¹ et aussi l'aspect politique avec les déplacements de population qui ne manqueront pas de se produire à une échelle beaucoup plus importante qu'aujourd'hui si ce mode de développement se poursuit. Bien plus, tout mode de développement (social-humain) inscrit dans le modèle de modernité « occidental » et ne répondant pas aussi aux exigences de l'excellence ne peut être durable en ce sens simple. Une autre conclusion de notre analyse est que la question de la durabilité du développement – le débat de fond concernant le sens à donner à « durable » - ne se résume pas à « rendre compatible l'économie (la production de

³⁰ Voir *supra* la seconde des principales implications de cette logique de rationalisation.

³¹ Concernant la croissance démographique, il y a débat. En effet, l'existence d'un lien entre cet aspect du développement et ses autres aspects (notamment l'aspect économique) est discutée au-delà de la transition démographique générée par l'allongement de l'espérance de vie à la naissance associé au développement. Au-delà, en effet, l'avènement de la société de consommation (fordisme) dans les pays du Nord s'est accompagné dans ces pays d'un fort recul du taux de fécondité. La seule certitude en la matière est qu'il n'y a pas de relation linéaire entre la croissance démographique et la croissance d'ordre économique.

richesses) et l'écologie » comme le pensent entre autres les promoteurs de l'économie écologique³²

Beaucoup de prises de position en faveur d'un développement durable sont, en conséquence, **disqualifiées**. Ce sont toutes celles qui ne préconisent pas de transformations institutionnelles (au sens large défini *supra*) à même de conduire à des normes-règles conjointes. Pour faire bref, cette disqualification s'applique au moins à tous ceux qui s'en tiennent à ce qu'il est convenu d'appeler la **soutenabilité faible**.

En principe, toutes les positions normatives qui prônent un autre développement et une autre croissance économique (une croissance en qualité, douce, verte, dématérialisée,...) ne sont pas redevables de ce type de disqualification. Certes, il y a divers points de vue en la matière³³. Mais ils retiennent tous que cela a un sens de parler de développement durable, en ne rejetant pas l'idée qu'un développement durable pourrait aller de pair avec une poursuite de la croissance économique, même si beaucoup considèrent que la dématérialisation de la croissance économique a ses limites et que cette « croissance » n'est pas la bonne mesure du progrès social³⁴. En cela, ils s'opposent aux partisans de la décroissance soutenable.

2. De quelques faux procès faits par les partisans du développement durable (comme autre développement) aux partisans de la décroissance soutenable et réciproquement

Je commence par la principale critique qui est adressée aux partisans du développement durable (comme autre développement) par les partisans de la décroissance soutenable et qui relève du faux procès. Leur argument est au départ qu'il n'y a pas d'autre développement possible que celui que l'on a connu. Ce développement passe par la croissance. Ceux qui prétendent s'opposer à ce développement réel en préconisant un autre développement sont « des marchands d'illusions ». Cet autre développement est un mythe. Découpler le développement de la croissance est « une vue de l'esprit, une chimère »³⁵.

L'argument porte à l'encontre de ceux qui, en réduisant l'homme à n'être qu'un consommateur de biens et en considérant la croissance comme étant celle du volume des biens disponibles, ne peuvent donner un sens au développement qui ne se réduise pas aux

³² Cela vaut pour ses trois composantes, l'école de Londres (Pearce), l'école de l'écologie industrielle (Porter, Erckman) et l'école américaine (Daly, Costanza).

³³ En effet, chacun peut constater que les arguments avancés par les uns et les autres sont divers, qu'ils se fondent sur des analyses sociales qui sont différentes les unes des autres et que toutes sont plus ou moins éloignées de celle qui a été présentée dans la première partie, tout particulièrement à propos du « capitalisme ». A ce titre, les analyses qui s'en rapprochent le plus sont celle développée par Godard (1993) (2004) et Hommel (2004), dans la mesure où elle prend en compte un « univers controversé » (une pluralité de conventions constitutives du rapport à l'environnement), celle développée par Norgaard (1984, 1995), Froger (1993) et Petit (2002) qui reprennent la problématique de l'action collective de Commons et celle de Gendron (2006), qui met l'accent sur les conflits sociaux et les nouveaux acteurs sociaux (au sens de Touraine) qui ont vu le jour dans ce champ, sans toutefois les lier à une pluralité de valeurs de référence possibles.

³⁴ Ils en tirent la conclusion qu'il ne peut plus s'agir d'un objectif social (au moins au Nord).

³⁵ L'explication apportée est la suivante. « Le concept mythique de développement est piégé dans un dilemme. Soit il désigne tout processus d'évolution d'une société (toute expérience historique de dynamique culturelle), ce qui veut dire qu'il ne désigne rien de particulier ; il n'a aucune signification utile pour promouvoir une politique, et il vaut mieux s'en débarrasser. Soit il a un contenu propre. Ce contenu désigne alors nécessairement ce qu'il possède de commun avec l'aventure occidentale du *décollage* de l'économie[...]. [Dans ce cas], le contenu explicite ou implicite du développement est la croissance économique, l'accumulation du capital avec tous les effets positifs ou négatifs que l'on connaît [...]. La conception mythique est que, par définition, le développement est bon. C'est un mirage [...]. On change les mots à défaut de changer les choses » (Manifeste du READ, 2002).

conditions et aux résultats de la croissance. Manifestement, ce n'est pas le cas des partisans d'un autre développement.

En fait, l'argument est plus subtil. Il consiste à dire que ces derniers s'illusionnent sur la possibilité de changer le sens courant du terme développement, quelles que soient leurs bonnes intentions. Il faut dire que la grande majorité d'entre eux définissent le développement comme un objectif à atteindre, c'est-à-dire comme une bonne chose³⁶. Cela leur interdit de pouvoir contrer cet argument, pour deux raisons l'une de forme et l'autre de fond. 1/ On ne peut se faire comprendre que si la définition que l'on retient pour le développement contient ce qui est couramment désigné par ce terme « dans la réalité de la vie économique »³⁷. 2/ Le débat axiologique concernant ce qu'est le « mieux-être humain », débat qui a été mis en évidence dans la première partie, est ignoré au profit du point de vue particulier du chercheur concernant l'objectif à atteindre. Ainsi, le débat tourne court.

De leur côté, les partisans du développement durable (comme autre développement) s'opposent à la thèse de la décroissance soutenable en avançant qu'elle revient à nier le progrès qui a été réalisé en occident avec le « développement », c'est-à-dire à laisser entendre que les pays du Sud n'ont rien à gagner à se moderniser, et à exclure qu'une croissance dématérialisée (en ressources non reproductibles) au Nord soit possible.

Si l'argument porte à propos des thèses de la *deep ecology*, il relève du faux procès pour les principaux penseurs de la décroissance³⁸. En effet, l'argument revient à les prendre au mot, en comprenant cette « décroissance » comme une simple réduction du produit national, alors qu'ils s'évertuent à faire passer le message selon lequel il s'agit d'un « mot-obus »³⁹ ayant pour objet de « décoloniser l'imaginaire »⁴⁰.

Il faut dire que les penseurs en question ne se prémunissent en rien contre le fait que cet « obus », destiné à « pulvériser » ce que j'appelle la première modernité, pulvérise aussi la modernité « en général » (telle que définie dans la première partie). En effet, aucun ne fait cette distinction, même implicitement⁴¹. Mais comme la grande majorité des partisans du développement durable (comme autre développement) ne font pas non plus cette distinction, le débat tourne court. Il n'en irait pas de même si le « fait du pluralisme » (Rawls) était sérieusement analysé de part et d'autre.

³⁶ Par exemple, pour Passet, « nous distinguerons le développement d'une simple croissance quantitative mesurée par l'augmentation du produit national. Une croissance ne peut être assimilée à un développement que dans la mesure où elle contribue au mieux-être humain sans détruire les mécanismes assurant la reproduction de la biosphère qui la porte. Le développement n'est donc pas un concept uniquement quantitatif, mais également qualitatif. C'est un objectif. Par définition il est durable, ce qui ne veut pas dire qu'il en va de même de ce qu'on appelle « développement » – en le confondant souvent avec la croissance – dans la réalité de la vie économique » (Passet, 2006 : 210).

³⁷ Voir Passet, note *supra*.

³⁸ Notamment Ariès (2005), Partant (1988), Latouche (2006), Rist (1996).

³⁹ Ariès (2005 : 32). Cette expression s'accorde à une autre proposition de cet auteur, celle selon laquelle la décroissance ne doit pas être confondue avec la récession ; ainsi « la décroissance n'est pas une croissance négative » (p. 13). Plutôt qu'une décroissance soutenable, cet auteur défend une décroissance équitable.

⁴⁰ Expression de Castoriadis, reprise par Latouche. Ainsi cette « subversion cognitive » qui consiste à « remettre radicalement en question le concept de développement [...] est le préalable et la condition de la subversion politique, sociale et culturelle. Il faut commencer par voir les choses autrement pour qu'elles puissent devenir autres » ; cela implique « le refus de la complicité et de la collaboration avec cette entreprise de décervelage et de destruction planétaire que constitue l'idéologie développementiste » (Manifeste du READ, 2002).

⁴¹ Or, il paraît difficile de prétendre que la modernité « en général » n'a pas été un progrès à certains égards.

3. Un vrai débat : deux projets distincts de seconde modernité

Les faux procès qui viennent d'être relevés manifestent l'absence d'un « horizon de signification » commun⁴². L'intérêt de l'analyse que j'ai proposée est qu'elle participe de la constitution d'un tel horizon, sans imposer la référence à une conception particulière de la justice, si ce n'est qu'elle doit relever de l'investigation en raison de Platon, et *a fortiori* la référence à une norme-valeur particulière pour justifier son projet politique (au sens d'Arendt).

Ce que cette analyse permet de dégager derrière les débats qui tournent court est l'existence d'un vrai débat, quant bien même il n'est pas posé dans ces termes. **Ce débat est celui qui porte sur le type de seconde modernité à construire.** La compréhension, que je propose, des deux positions qui s'affrontent est la suivante : les partisans du développement durable se situent dans la voie de la **transformation-conjonction**, tandis que les partisans de la décroissance soutenable s'inscrivent dans la voie de **l'alternative**. Il ne s'agit pas d'un faux débat tenant à une pluralité d'horizons de signification (chacun défendant en fait le même projet en des termes différents).

Il s'agit bien de deux projets différents. Le projet de la conjonction tient compte du fait que sa réalisation passe par un compromis avec des forces sociales qui n'entendent pas sortir du modèle de modernité occidentale (celles qui se réfèrent à ces façons de concevoir le développement durable que j'ai disqualifiées). Le compromis en question signifie que ces forces acceptent des normes-règles qui peuvent être conjointement justifiées et seulement celles-ci. Le développement durable est alors pensé comme un **compromis**⁴³. L'autre projet est un projet de rupture conçu comme un préalable à toute perspective de recherche d'un compromis, parce qu'il faut d'abord faire bouger les lignes (qui traversent chacun).

Pour conclure

Le drame, car c'en est un selon moi pour tous ceux qui ne baisent pas avec la question écologique et qui entendent lui trouver une solution qui ne soit pas illusoire, est que ces deux projets sont présentés dans des termes qui excluent qu'ils puissent avoir quelque chose en commun, si ce n'est pour certains un illusoire anticapitalisme. Or ils en ont un point commun, si on les analyse en appliquant la grille de lecture proposée en première partie. Il semble bien que cette logique de stricte opposition soit une constante de l'histoire humaine. En tout état de cause, la science sociale ne donne pas de réponse à la question : « quelle seconde modernité construire ? ». Et il n'était pas dans mon intention de faire état de mon propre point de vue de citoyen à ce sujet.

Références

Aglietta M., Brender A. (1984), *Les métamorphoses de la société salariale*, Paris, Calmann-Lévy.

⁴² Au sens de Taylor (1992). Cela conduit les uns et les autres à prétendre que l'autre ne fait pas l'effort de le comprendre en ne s'attaquant qu'à une caricature de sa position, alors que cette incompréhension réciproque n'est que la manifestation de l'absence d'un tel horizon ou encore du fait que chacun prend son horizon pour le seul valable (voir notamment le débat entre Harribey (2007) et Flipo (2007) en France).

⁴³ Je reprends à mon compte la formulation retenue par Gendron (2006) en partageant une partie de l'analyse qui donne sens à cette formulation chez elle et en m'en distinguant concernant la teneur axiologique de ce compromis.

- Ameisen J.-C. (2008), *Dans la lumière et les ombres. Darwin et le bouleversement du monde*, Fayard/Seuil, Paris.
- Arendt H. (1991), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Press Pocket (1^o édition 1958).
- Aries E. (2005), *Décroissance ou barbarie*, Villeurbanne, Editions Golias.
- Arriape M.-L. (2004), « La faim du développement », Communication aux premières journées du développement du GRSE, Bordeaux, 16-17 septembre.
- Baechler J. (1995), *Le capitalisme tome I. les origines*, Folio histoire, Paris, Gallimard.
- Beck U. (2003), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Champs Flammarion. Trad. fr. de *Macht and Gegenmacht im globalen Zeitalter*, Suhrkamp Verlag, 2002.
- Bertaux D. (1993), « La maîtrise de la production anthroponomique comme enjeu de la modernité », in Audet M. et Bouchikhi H. (dir), *Structuration du social et modernité avancée. Autour des travaux d'Anthony Giddens*, Laval, Les presses universitaires de Laval.
- Billaudot B. (2006), « Développement et croissance. De la nécessité de distinguer ce qui est d'ordre économique et ce qui est de nature économique pour clarifier les débats actuels », in Berr E. et Harribey J.-M. (dir.), *Le développement en question(s)*, Presses universitaires de Bordeaux, pp 79-110.
- Billaudot B. (2008a), « Une théorie de l'Etat social », *Revue de la régulation*, n° 2, janvier 2008, Varia (<http://regulation.revues.org/document2523.html>).
- Billaudot B. (2008b), « Institution et justification », *Revue française de socio-économie*, n° 1.
- Boltanski L. et Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. et Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Comeliau C. (2006), *La croissance ou le progrès*, Paris, Seuil.
- Commons J. R. (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin Press, 1959, 2 vol. (1^o ed. 1934, Macmillan).
- Daly H. E. (1999), *Ecological Economics and the Ecology of Economics : essays in Criticism*, Cheltenham, Edward Edgar, 191 p.
- Dewey J. (1922), *Human nature and conduct*, New York, Henry Holt & Co.
- Dosse F. (1995), *L'empire du sens*, Paris, La Découverte.
- Dumont L. (1977), *Homo aequalis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard.
- Erkman S. (1998), *Vers une écologie industrielle*, Paris, C. L. Mayer-la librairie FPH.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- Froger G. (1993), Modèles théoriques de développement durable : une synthèse des approches méthodologiques, In Barraqué B. *La ville et le génie de l'environnement*, Paris, Presses de l'ENPC, p. 217-231.
- Gendron C. (2006), *Le développement durable comme compromis*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Giddens A. (1987), *La constitution de la société*, Paris, PUF (trad.fr. de *The Constitution of Society*, Cambridge, Polity Press, 1984).
- Goddard O. (1993), « Stratégies industrielles et conventions d'environnements : de l'univers stabilisé aux univers controversés », *INSEE-Méthodes* (39-40), Environnement-économie, p.145-174.

Goddard O. (2004), « De la pluralité des ordres – Les problèmes d’environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie, Economie et Sociétés*, Volume 6- N° 3, pp 303-330.

Hommel T. (2004), *Stratégies des firmes industrielles et contestation sociale*, Paris, INRA éditions.

Jorda H. et Vivien F.-D. (2005), « L’écologie industrielle : une stratégie pour le développement durable ? », in Maréchal J.-P. et Quenault B. (dir.), *Le développement durable. Une perspective pour le XXIème siècle*, Rennes, PUR, p. 287-302.

Guesnerie R. (2003), « Les enjeux économiques de l’effet de serre », in Conseil d’Analyse Economique, *Kyoto et l’économie de l’effet de serre*, Paris, La documentation Française.

Habermas J. (2000), *Après l’Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard.

Harribey J.-M. (1998), *Le développement soutenable*, Paris, Economica.

Harribey J.-M. (2007), « Les théories de la décroissance : enjeux et limites », *Cahiers Français*, « Développement et environnement », n° 337, mars-avril, pp 30-36.

Hirschman A. (1995), *Défection et prise de parole*, Paris. Fayard.

Jonas H. (1990), *Le principe responsabilité*, Paris, Editions du Cerf. Trad. fr. de *Das Prinzip Verantwortung*, Frankfurt a. M., Insel Verlag, 1979.

Latouche S. (2001), « Pour en finir, une fois pour toute, avec le développement », *Le Monde Diplomatique*, Mai.

Latouche S. (2002), « D’autres mondes sont possibles, pas une autre mondialisation », *Revue du MAUSS*, n° 20.

Latouche S. (2006), *Le pari de la décroissance*, Paris, Fayard.

Latour B. (1991), *Nous n’avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.

Latour B. (2006), *Changer de société-Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.

Lordon F. (2003), « Conatus et institutions : pour un structuralisme énergétique », *L’Année de la Régulation*, vol. 7, 2003-2004, p.111-146.

MacIntyre A. (1988), *Whose Justice ? Which rationality ?* University of Notre Dame Press, Indiana (trad. fr. *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, Léviathan, Paris, PUF, 1993).

Marx K. (1963), *Le Capital*, Œuvres, Economie 1, Paris, La Pléiade.

Meadows D. H., Meadows D. L., Randers J., Behrens W. W. III [1972], *Limits to Growth*, New York, Universe Books.

Norgaard R. (1984). « Coevolutionary Development Potential », *Land Economics*, n° 60, p. 160-173.

Norgaard R. (1995). “Beyond Materialism : A coevolutionary Reinterpretation of the Environmental Crisis”. *Review of Social Economy*, 53 (4), p. 475-92.

Passet R. (2006), *Les thermodynamiques du développement*, in Berr E. et Harribey J.-M. (dir.), *Le développement en question(s)*, Presses universitaires de Bordeaux, pp 209-217.

Peirce C. S. (1879), « Comment rendre nos idées claires », in *Textes cartésiens*, Paris, Aubier, 1984, pp. 287-308.

Pearce D.W. et Turner R.K. (1990), *Economics of Natural Resources and the Environment*, Londres, Harvester Wheatsheaf.

Perroux F. [1981], *Pour une philosophie du nouveau développement*, Aubier, Les presses de l'Unesco.

Petit O. (2002), Action collective et politiques d'environnement orientées vers une coévolution durable : le regard des institutionnalistes, in Froger Geraldine et Méral Philippe (dir.), *Gouvernance II. Action collective et politiques d'environnement*, Bâle, Collection Economie Ecologique, Helbing & Lichtenhahn, p. 25-45.

Rawls J. (1993), *Justice et démocratie*, Paris, Le Seuil.

READ [2002], « Manifeste du réseau européen pour l'après développement », *Revue du MAUSS*, n° 20.

Sachs L. (1993), *L'écodéveloppement*, Paris, Syros.

Taylor C. (1992), *Grandeur et misère de la modernité*, Paris, Bellarmin. Trad. fr. de: *The Malaise of Modernity*, 1991, Charles Taylor and the Canadian Broadcasting Corporation

Taylor C. (1998), *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal (trad. fr. de *Source of the Self : the Making of the Modern Identity*, Cambridge, Harvard University Press, 1989).

Weber M. (1995), *Economie et société*, Paris, Agora pocket, Plon (Première édition allemande, 1921).

Ziegler J. (2008), *La haine de l'occident*, Albin Michel, Paris.